

COMMUNE DE MURATO

Délibération DL-2023-18

Date de la convocation: 10/03/2023

Quorum: 8

Nb Conseillers afférents au CM: 15
Nb Conseillers en exercice: 15
Nb Conseillers présents: 11
Nb Conseillers représentés: 2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 17 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix sept mars à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS: M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS: M. BERTONCINI Eugène, M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES: Mme FLORI Céline représentée par M. GIANSILY Yves, M. MAZZONI Pierre-Ange représenté par M. ANTONI Francis,

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'étang de Biguglia-Chjurlinu

Monsieur le Maire expose au Conseil

Par délibération n°38/2020, le Conseil a procédé à la désignation d'un représentant afin de siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'étang de Biguglia-Chjurlinu.

Pour rappel, le SAGE est un outil stratégique de planification à long terme mis en place à l'échelle de l'entendue d'eau qui a notamment pour objectif d'assurer une bonne interaction entre les milieux aquatiques et les autres domaines de la politique d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, etc.). La CLE, composée de plusieurs collèges, a en charge l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE.

La mandature actuelle étant achevée, il convient de procéder à son renouvellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour: 13 Contre: Abstentions:

➤ **DESIGNE** Monsieur FESSLER Charles comme représentant du Conseil Municipal au sein de à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'étang de Biguglia Chjurlinu.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS. Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230317-1_DL-2023-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023 Publication : 24/03/2023 POUR COPIE CONFORME LE MAIRE Le Maire Claude FLORI

Claude FLORI